



Compte-rendu
Commission Locale de l'Eau
Vendredi 16 décembre 2022 10h00

Le 16 décembre 2022, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion s'est réunie dans les locaux de Lannion-Trégor Communauté.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)

Etaient présents :

Madame Marie-Annick Guillou, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Jean-Marc Puchois, Conseil départemental du Finistère
Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Cédric Seureau, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur André Coent, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté
Monsieur Hervé Tilly, PNR Armorique

Membres excusés :

Madame Gaby Cadiou, Conseil régional de Bretagne
Monsieur Yann Kergoat, Lannion-Trégor Communauté
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Hervé Guélou, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur François Le Marrec, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long
Représentant non désigné, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Gérard Quilin Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor SDAEP
Représentant non désigné, Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)

Etaient présents :

Monsieur Patrice Desclaud, Association Eau et Rivières de Bretagne

Monsieur Jean-Pierre Jacob, Chambre d'agriculture

Monsieur Jean-Luc Pichon, Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur Yves-Marie Le Lay, Association Côtes d'Armor Nature Environnement

Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPMA du Léguer

Membres excusés :

Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture

Madame Lechenne, Association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) Lannion-Trégor Goëlo

Monsieur Jean Acquere, Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières

Monsieur Erwan Daniel, Chambre d'agriculture

Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne

Monsieur Arnaud Stephan, Comité départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes d'Armor

Représentant, Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB)

Représentant non désigné, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 membres)

Etait présent :

Monsieur Pierre Prod'homme Agence de l'eau Loire-Bretagne

Membres excusés :

Monsieur le Préfet Coordinateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)

Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne ou son représentant (DREAL Bretagne)

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant

Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes d'Armor ou son représentant

Monsieur le Chef de la mission interservice sur l'eau et de la nature du Finistère ou son représentant

Madame le Directeur régional de l'Office français pour la biodiversité ou son représentant

16 membres ou représentés sur 44 membres au total.

Assistaient :

Monsieur Jean-Yvon Coatanlem Comité Régional de la Conchyliculture (CRC)

Madame Françoise Lidou Conseil départemental des Côtes d'Armor, Mission Marées vertes-BV_SAGE / Direction de l'Environnement - Agriculture et Politique de l'Eau

Monsieur Samuel Jouon Lannion-Trégor Communauté, coordination programme BV Vallée du Léguer

Monsieur Florent Mercier, Guingamp Paimpol Agglomération, coordonnateur GEMAPI

Madame Gwenaëlle Briant Lannion-Trégor Communauté, directrice adjointe/Responsable du service politiques de l'eau/ Direction de l'environnement, l'économie agricole et l'aménagement de l'espace rural

Madame Soazic Dhorne, coordinatrice APPCB

Madame Christelle Bacor, Lannion-Trégor Communauté, Cheffe de projet "programmes européens"

Madame Lucie Chauvin Lannion-Trégor Communauté, coordination SAGE Baie de Lannion

Ordre du jour :

- Désignation des membres du Bureau de la CLE et des Vice-Président(e)s
- Désignation d'un/une suppléant(e) à la Commission Mer et Littoral
- Avis sur le bilan et le programme 2023 du SAGE Baie de Lannion
- Avis sur le projet de programme d'action 2023 du bassin versant Vallée du Léguer
- Retour sur les actualités en lien avec le plan de lutte contre les algues vertes des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron
- Questions diverses



Support de présentation



Support de présentation du projet de programme pour le bassin versant du Léguer



Courrier proposé par les associations en questions diverses au sujet des pesticides

1. Désignation des membres du Bureau de la CLE et des Vice-Président(e)s

Madame Annie Bras-Denis accueille **monsieur Cédric Seureau**, nouvellement désigné à la CLE du SAGE par le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté (27/09/22) en remplacement de monsieur Gervais Egault.

La Commission Locale de l'Eau valide à l'unanimité la désignation de monsieur Seureau au Bureau de la CLE en tant que Vice-Président.

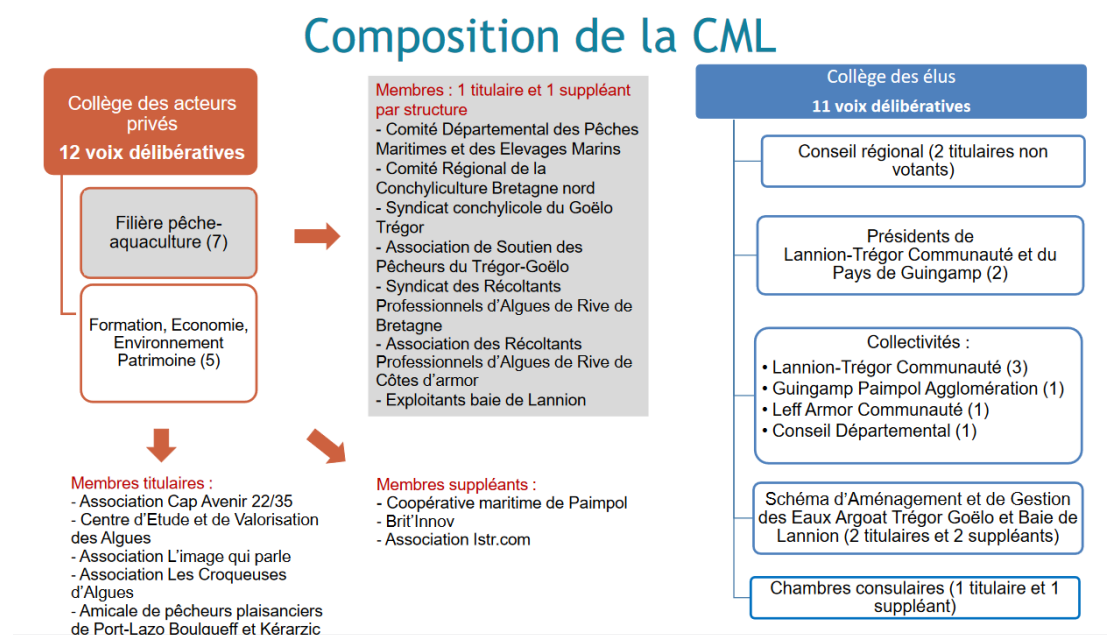
L'AAPPMA transmettra courant 2023 la décision de désignation d'un représentant à la CLE.

2. Désignation d'un/une suppléant(e) à la Commission Mer et Littoral

En Commission Locale de l'eau du 7 juillet 2022, **madame Annie Bras-Denis** a été désigné pour représenter la CLE du SAGE Baie de Lannion à la Commission Mer et Littoral (CML). La CLE a été sollicitée pour désigner également un suppléant.

Pour rappel, la Commission Mer et Littoral pilote le programme « Fonds FEAMP (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche) » qui soutient les projets relevant de l'économie maritime primaire (pêche et aquaculture) et émet un avis sur le projet.

Madame Christelle Bacor, cheffe de projet "programmes européens" rappelle la composition de la CML et donne des exemples de projets soutenus par ces fonds européens (étude sur le requin taupe, recyclage des déchets pour le développement d'une filière de matériaux utilisés pour des impressions 3D, développement de la maison de la pêche à Trédrez-Locquémeau, etc.).



La Commission Locale de l'Eau désigne à l'unanimité monsieur Joël Le Jeune comme suppléant à la Commission Mer et Littoral.

3. Avis sur le bilan 2022 et le programme 2023 du SAGE Baie de Lannion

✚ *Support de présentation*

✚ *Note de présentation pour la demande de subvention : programme, budget et plan de financement prévisionnels pour 2023 du SAGE Baie de Lannion*

Madame Lucie Chauvin présente le bilan 2022 et le programme 2023 préparés en Bureau de CLE le 18 novembre.

✚ *Consulter le compte rendu et le diaporama à partir de ce lien : https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2022/12/SAGE-Baie-de-Lannion_CR_diaporama_BureauCLE_18112022.pdf*

La Commission Locale de l'Eau adopte à l'unanimité le bilan 2022 et le programme, le budget et le plan de financement prévisionnels pour l'année 2023.

Budget prévisionnel 2023 (sous réserve de l'accord des partenaires financiers)

	Budget prévisionnel 2023 € TTC
cellule d'animation et de coordination du SAGE	63 018,96
réceptions	1 000,00
site internet (hébergement)	1 000, 00
frais de fonctionnement (15%)	9 452,84
cellule d'animation et de coordination du SAGE	
à partir d'un plan de communication et de sensibilisation - faire vivre les campagnes existantes, réimpression, création nouveaux supports, prestations extérieures	3 000,00
communication	
étude acquisition données - analyse besoins/ressources en eau	60 000,00
analyses qualité eau (bactériologique, physico-chimique, pesticides)	8 384,80
études complémentaires	
cotisation APPCB	1 600,00
COUT ESTIMATIF TOTAL (Euros)	147 456,60

Plan de financement prévisionnel 2023 (sous réserve de l'accord des partenaires financiers)

	Cellule animation et coordination	Communication	Analyses qualité eau de surface	Etude bilan besoins/ressources (volet Milieu)	cotisation APPCB
Agence de l'eau Loire-Bretagne	70,00%	50,00%	50,00%	60%	
CD 22	10,00%		30,00%		
CR Bretagne		30,00%		20%	
Autofinancement local (50% EPCI et 50% producteurs d'eau)	20,00%	20,00%	20,00%	20%	100,00%

dont :	part autofinancement
EPCI	
Lannion-Trégor Communauté	40,24%
Guingamp Paimpol Agglomération	8,56%
Morlaix Communauté	1,21%
Producteurs EAU POTABLE	
Lannion-Trégor Communauté	38,32%
Morlaix Communauté	1,33%
Guingamp Paimpol Agglomération	2,53%
Syndicat mixte Goas Koll/ Traou Long	7,82%

Lannion-Trégor Communauté, en tant que structure porteuse, sollicitera les partenaires financiers, à savoir l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

La part d'autofinancement est répartie entre les EPCI et les producteurs d'eau locaux. Les modalités sont définies dans des conventions de partenariat signées entre Lannion-Trégor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération, Morlaix Communauté et le Syndicat Mixte Goas-Koll-Traou Long.

Relevé synthétique des échanges :

■ La gestion de la sécheresse en 2022

- Un comité de gestion de la ressource en eau sous l'égide du Préfet des Côtes d'Armor devrait être organisé début 2023 pour améliorer la gestion des futures sécheresses.
- Monsieur Dubreuil, géographe, membre du Haut Conseil Breton pour le Climat, a montré lors de l'Assemblée Bretonne de l'Eau d'octobre 2022, que l'épisode de sécheresse connue en 2022, deviendrait la norme dans les années à venir.

Présentation consultable à partir du lien : <https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2022/11/Presentation-HCBC-2022-ABE-1.pdf>

- Il a été rappelé l'importance de s'assurer de l'adéquation entre le potentiel de développement des territoires et la ressource en eau disponible et la capacité des milieux récepteurs à épurer les eaux usées traitées et ce, sur l'ensemble des territoires. La CLE souligne qu'il s'agit d'un changement de paradigme dans lequel elle a toute sa légitimité. Son rôle est d'anticiper les effets du changement climatique et d'inciter à l'évolution des pratiques. C'est d'ailleurs dans ce cadre que l'APPCB¹ a organisé le colloque « Eau et Urbanisme » le 10 novembre 2022.
- **Monsieur Yves-Marie Le Lay** s'interroge sur la cohérence entre les ambitions affichées et la réalité de terrain. **Madame Annie Bras-Denis** précise que « c'est un changement de modèle que nous vivons ». Aujourd'hui, elle n'aurait pas réaménagé le bourg de Plouaret comme ce qui a été fait il y a quelques années. **Monsieur Cédric Seureau** met en évidence la nécessité de formation des bureaux d'étude pour changer leurs habitudes de travail notamment sur la gestion des eaux pluviales.

¹ Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne

- **Monsieur Pierre Prod'Homme** informe la CLE du prochain appel à projet « Renaturation des villes et de villages » dans lequel les collectivités pourront s'inscrire pour s'adapter aux effets attendus du changement climatique.

Appel à projets Renaturation des villes et de villages :

Caractéristiques principales de l'appel à initiatives :

Période ouverte à la candidature : **15 mars 2023 – 15 septembre 2023**

Enveloppe financière : **20 Millions d'€** Taux d'aides: **70%**.

Bénéficiaires éligibles : collectivités territoriales et leurs groupements, organismes à but non lucratif, acteurs économiques et entreprises

Les projets attendus :

-Restauration de cours d'eau : remise à ciel ouvert, reméandrage et ouverture de l'espace de mobilité.

-Restauration de zones humides y compris en tant que zones naturelles d'expansion de crue : enlèvement de remblais ou de drains

-Travaux de gestion des eaux pluviales intégrées à l'urbanisme. Il s'agit d'infiltrer ou d'évaporer les eaux pluviales sur des aménagements non dédiés à l'eau

-Etudes d'état des lieux, de diagnostic, de conception et étude socio-économique

-Acquisition foncière nécessaire au projet,

-Communication et démarches pour impliquer les citoyens/ les salariés d'une entreprise/ les agents d'une collectivité dans le cadre de la réalisation du projet.

- Il est également rappelé qu'au-delà de la nécessité d'améliorer la gestion des eaux pluviales sur les zones urbanisées, le travail en zone rurale et notamment la préservation du bocage, la gestion des fossés de bord de route et l'évolution des pratiques culturales sont essentielles pour limiter les ruissellements et assurer le rechargement des nappes d'eau souterraines.
 - Plusieurs pistes de réflexion sont évoquées :
 - une expérimentation sur les semis menée sur Morlaix Communauté,
 - l'agriculture de conservation des sols,
 - la protection du bocage à travers les documents d'urbanisme. Les PLU ne figent pas le bocage. Chacun des projets d'arasement doit comporter un projet en compensation. Celui-ci doit être validé par la commune avant toute mise en oeuvre. **Monsieur Jean-Luc Pichon** regrette qu'encore trop de linéaires bocagers soient arasés sans compensation. Le vieillissement des haies et l'entretien du bocage (épareuse) sont également responsables de cette perte. Les maires n'interviennent pas toujours. Et quand, ils interviennent, les procès-verbaux dressés ne sont pas toujours suivis. Il serait préférable que ce contrôle de l'application des documents d'urbanisme (PLU) soit inclus dans les missions des agents de l'Office Français de la Biodiversité. **Il souhaiterait que la CLE demande au ministère de l'Agriculture d'augmenter les moyens humains des services de l'Etat en matière de contrôle (BCAE7) et qu'un lien OFB/PLU soit renforcé.**
- ⇒ **La CLE sollicitera le ministère de l'Agriculture par courrier.**

- La reconquête de la qualité des eaux littorales

- **Madame Annie Bras-Denis** et **monsieur Cédric Seureau** ont rencontré le 12 décembre dernier les communes littorales de Lannion-Trégor Communauté pour faire un bilan de la saison de baignade et leur présenter l'ensemble des démarches (études, actions de sensibilisation) en faveur de l'amélioration de la qualité microbiologique des eaux littorales.
- **Madame Annie Bras-Denis** souligne la mobilisation des élus présents pour travailler sur des projets collectifs et d'entraide.
- Les analyses génotypiques permettent de discriminer l'origine animale (canin, équin, ragondin, oiseaux, ...) ou humaine de la bactérie *Escherichia coli*. **Monsieur Jean-Yvon Coatanlem** s'interroge sur la pathogénicité des bactéries selon leur origine.
- **Monsieur Guy Pennec** informe la CLE que les analyses au Moulin de la rive à Locquirec ont montré que la pollution bactérienne était d'origine animale : ragondins et rats musqués.
- **La mise en conformité des systèmes d'assainissement reste problématique.**

Monsieur Pierre Prod'Homme rappelle dans le cadre du 11^{ème} programme des aides financières peuvent être accordées sous réserve de la réalisation d'un profil de vulnérabilité (conchylicole, pêche à pied ou eau de baignade).

Un profil de vulnérabilité conchylicole est en cours d'élaboration dans le cadre du programme du Bassin Versant Vallée du Léguer. Il devrait se terminer fin 2024.

Des diagnostics des sources de pollution bactériologique ont été réalisés sur les bassins versants contributeurs aux zones littorales du bourg de Saint-Michel-en-Grève, baie de la Vierge – zone conchylicole du banc du Guer, plage de Pors Mabo, Landrellec et les zones de pêches à pied de Tourouny et de Bringuillier.

- Actions sur le bassin versant du Yar

- **Monsieur Le Jeune** s'interroge sur la qualité des eaux et des milieux du bassin versant du Yar.
- **Madame Lucie Chauvin** précise que la qualité des eaux du Yar est bonne au regard des normes fixées par la réglementation en vigueur (nutriments et pesticides). Les résultats des suivis de la qualité des eaux sont présentés dans le [tableau de bord 2020-2021](#).
- **Madame Gwenaëlle Briant** souligne que le phénomène de prolifération des algues vertes dans la baie de la Lieue de Grève est important en raison de la configuration de la baie. Les concentrations en nitrates sur le Yar sont en moyenne de 19,6 mg/l (2020-2021).
- Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des concentrations moyennes annuelles et le Q90 en nitrates sur les cinq cours d'eau de la Lieue de Grève (mg NO3/l).

Evolution des concentrations moyennes de Nitrates (en mg/L) et du Q90 sur les 5 cours d'eau de la Lieue de Grève à partir de l'année hydrologique 2010/2011										
Année hydrologique	Traou Bigot		Kerdu		Roscoat		Quinquis		Yar	
	Concentration moyenne	Q90	Concentration moyenne	Q90	Concentration moyenne	Q90	Concentration moyenne	Q90	Concentration moyenne	Q90
2010/2011	29,3	32,0	26,5	30,9	27,6	31,0	41,6	46,0	27,9	34,0
2011/2012	26,0	31,0	23,1	27,0	24,5	30,0	39,6	44,2	23,5	30,0
2012/2013	27,1	32,0	24,2	29,0	26,0	31,0	36,2	44,0	24,8	33,0
2013/2014	26,2	31,0	22,3	27,0	24,0	28,2	34,0	41,0	23,4	31,0
2014/2015	26,1	32,0	22,2	27,0	23,7	29,0	34,9	41,0	22,7	31,0
2015/2016	26,6	32,0	21,2	25,4	23,2	27,3	34,8	40,0	22,8	29,6
2016/2017	25,0	29,0	20,0	23,0	21,7	25,0	35,3	40,0	21,5	27,9
2017/2018	24,9	29,4	19,8	25,0	22,4	27,0	31,8	38,0	21,7	29,4
2018/2019	25,0	28,0	19,1	23,0	20,8	24,6	32,6	37,0	20,4	27,6
2019/2020	23,9	31,2	19,1	25,0	20,3	25,2	29,3	36,0	19,9	28,0
2020-2021	21,7	27,0	19,5	23,6	18,8	22,0	27,8	35,0	19,6	26,0

Tableau : Evolution des concentrations moyennes annuelles et des concentrations Q90 en nitrates mesurées aux exutoires des 5 cours d'eau de la Lieue de Grève entre 2010 et 2021.

4. Avis sur le projet de programme d'action 2023 du bassin versant Vallée du Léguer

Support de présentation du projet de programme pour le bassin versant du Léguer

La Commission Locale de l'Eau sollicitera le ministère de l'Agriculture par courrier au sujet de la préservation du bocage : augmentation des moyens humains des services de l'Etat en matière de contrôle (BCAE7) et renforcement du lien OFB/PLU (cf. Relevé des échanges ci-dessus).

La Commission Locale de l'Eau émet à l'unanimité un avis favorable au projet de programme d'action du Bassin Versant Vallée du Léguer pour l'année 2023.

5. Retour sur les actualités en lien avec le plan de lutte contre les algues vertes des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron

Monsieur Yann Kergoat, Président du COPIL des bassins versants de la Lieue de Grève est excusé.

Madame Gwenaëlle Briant informe la CLE des dernières actualités en lien avec le Plan de lutte contre les algues vertes Lieue de Grève/Douron :

- Présentation de du projet de document cadre « PLAV 2022-2027 » en Comité de pilotage régionale le 29 novembre 2022
- Présentation de l'arrêté ZSCE (zone soumise à contrainte environnementale) par les services de l'Etat :
 - aux agriculteurs le 1er décembre 2022 - Une quarantaine d'agriculteurs présents, plutôt jeunes,
 - aux prescripteurs le 15 décembre 2022.

Le contrat territorial 2022-2024 a été validé par les partenaires financiers et par Lannion-Trégor Communauté.

Les indicateurs de la boucle vertueuse en lien avec l'arrêté ZSCE font l'objet de derniers échanges avec les partenaires.

6. Questions diverses

Courrier proposé par les associations en questions diverses au sujet des pesticides (cf. Annexe)

Monsieur Jean-François Jeandet présente la proposition de courrier rédigé par l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique), Eau et Rivières de Bretagne et Sauvegarde du Trégor Goëlo Penthièvre.

Madame Annie Bras-Denis et **monsieur Cédric Seureau** sont d'accord sur le fond mais pas sur la forme. Les collectivités ne sont pas dans le déni face à la problématique des pesticides. Lannion-Trégor Communauté souhaite abattre le plus possible les concentrations en ESA et NOA métolachlore dans les eaux distribuées. Certaines anciennes usines comme celle de Lannion vont être remplacées dans les années à venir. Les équipements permettront de mieux traiter les eaux brutes destinées à la consommation humaine (charbon actif). Mais les producteurs d'eau potable, Lannion-Trégor Communauté, le Syndicat Mixte Goas-Koll Traou Long et Morlaix Communauté, ne se contentent pas des actions curatives. Ils financent, à travers les programmes de bassins versants, des actions préventives visant la limitation de l'utilisation des pesticides.

Monsieur Guy Pennec rappelle que le rôle de la collectivité est de distribuer une eau de qualité à toute la population.

Monsieur Pierre Prod'Homme précise que l'agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne les actions préventives à travers notamment l'acquisition de foncier ou encore la mise en place de collectifs d'agriculteurs comme le groupe 30 000.

Madame Françoise Lidou (en visio) indique que le conseil départemental des Côtes d'Armor accompagne aussi financièrement la mise en place des groupes 30 000 à hauteur de 30%.

Monsieur Jean-François Jeandet regrette que l'acquisition foncière au niveau des captages ne protège pas les milieux des pollutions aux pesticides.

Madame Annie Bras-Denis propose qu'une réunion de travail sur ce sujet des pesticides soit organisée en janvier 2023. Les membres de la CLE seront conviés à ce travail. Un courrier sera préparé par Lucie Chauvin. Il pourra ensuite être diffusé à l'ensemble des CLE bretonnes via l'APPCB.

Madame Marie-Annick Guillou demande à ce que l'ensemble des membres de la CLE soit tenu informé de cette réunion.

La Commission Locale de l'Eau valide la proposition de **Monsieur Guy Pennec** d'organiser des réunions interCLE pour partager :

- les réflexions sur l'évolution des pratiques et l'usage des pesticides,
- le projet de thèse sur l'étude des micropolluants au niveau de 11 estuaires bretons (dont la Penzé),
- la restitution de l'étude MORAKI réalisée sur le bassin versant du Douron,
- la restitution de l'étude sur le transfert de sédiments sur le bassin versant du Léguer sédimentation.

Dates des prochains évènements :

- ❖ Journée d'échange "vers le zéro pesticide, une ambition pour l'eau" organisée par le CRESEB :
12 janvier 2023 9h00-16h30

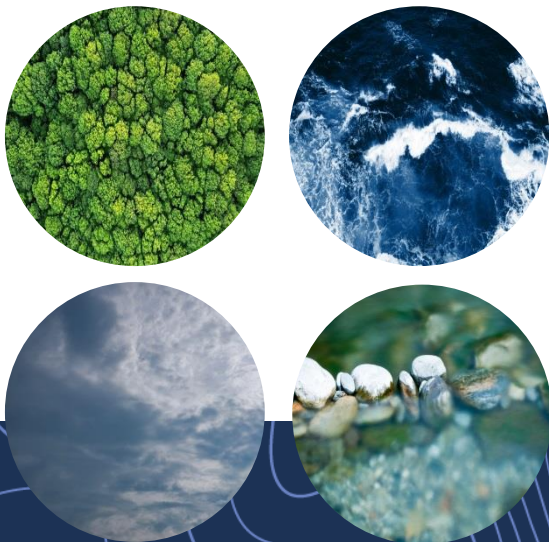


- ❖ Enquête publique PLUi de Guingamp Paimpol Agglomération: mi février – mi mars 2023
Dates à arrêter (Bureau/CLE – interSAGE) début mars

- ❖ Colloque « Eau et Changement climatique » (APPCB, CRB, AELB et ATBVB)
jeudi 9 mars 2023, 9h00-17h00 Centre Bretagne

Fin de séance

Madame Annie Bras-Denis
Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion



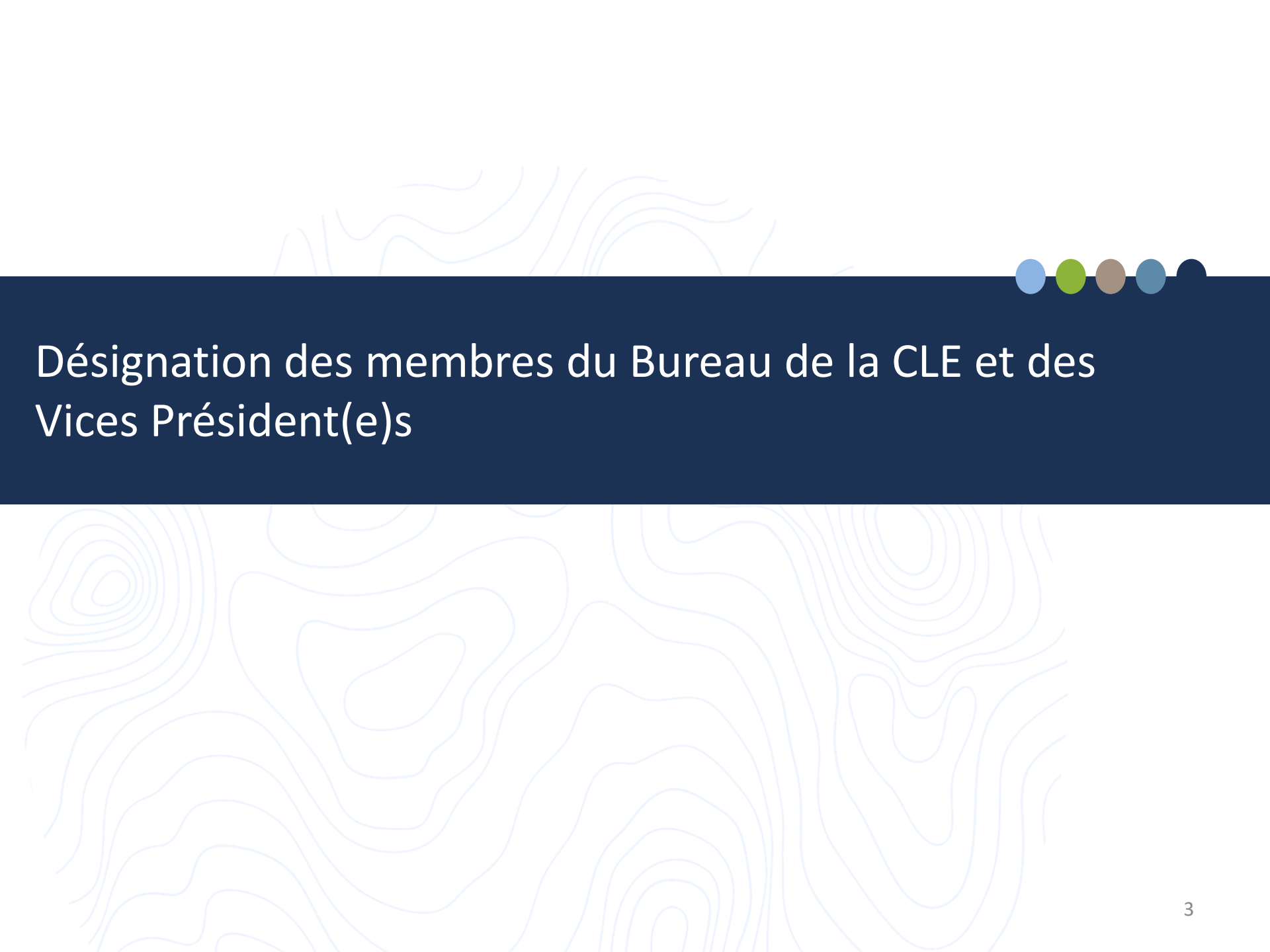
Commission Locale de l'Eau

Vendredi 16 décembre 2022, 10h00



Ordre du jour

1. Désignation des membres du Bureau de la CLE et des Vices-Président(e)s
2. Désignation d'un/une suppléant(e) à la Commission Mer et Littoral
3. Avis sur le bilan et le programme 2023 du SAGE Baie de Lannion
4. Avis sur le projet de programme d'action 2023 du bassin versant Vallée du Léguer
5. Retour sur les actualités en lien avec le plan de lutte contre les algues vertes des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron
6. Questions diverses



Désignation des membres du Bureau de la CLE et des Vices Président(e)s

Rappel : Composition de la CLE et Règles de fonctionnement

Arrêté préfectoral du 28 septembre 2020 portant désignation des membres de la commission locale de l'eau du SAGE Baie de Lannion

44 membres répartis dans trois collèges :

- Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)
- Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)
- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 membres)

Liste des membres consultables sur le site internet www.sage-baie.lannion.fr

Règles de fonctionnement de la CLE adoptées le 23 avril 2021



Direction départementale
des territoires et de la mer

Arrêté portant désignation des membres de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la baie de Lannion

Le Préfet des Côtes-d'Armor
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 212-3 et L. 212-4 et R. 212-29 à R. 212-34 ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 18 décembre 2019 nommant Monsieur Thierry MOSIMANN, préfet des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures en date du 18 novembre 2015 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 18 septembre 2007 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Lannion ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 10 août 2011 portant désignation des membres de la CLE du SAGE de la baie de Lannion est abrogé.

Article 2 : La composition de la CLE du SAGE de la baie de Lannion est fixée ainsi qu'il suit :

1 – Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- un représentant du Conseil régional de Bretagne ;
- deux représentants du Conseil départemental des Côtes-d'Armor ;
- un représentant du Conseil départemental du Finistère ;
- un représentant du Parc naturel régional d'Armorique ;

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr
① Prefe22 🐦 Prefe22

Désignations des membres Bureau de la CLE

Rôles du Bureau :

Suivi de la mise en œuvre du SAGE

Préparation des Commissions Locales de l'Eau, préparation des avis de la CLE

Réunions régulières (4 à 6 réunions par an)

Composition : 20 membres

- Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux : **12 membres**
- Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées : **6 membres**
- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : **2 membres**

Désignation des membres du Bureau de la CLE



Décision CC de LTC du 27/09/2022
Désignation Monsieur Cédric SEUREAU LTC / remplacement Monsieur Gervais Egault LTC

Désignation du CA de la fédération de pêche 22 du 24/03/2022

Monsieur Jean-François JEANDET / remplacement Monsieur Pichon

A venir : désignation AAPPMA

Collèges	
Collège des collectivités territoriales et établissement publics territoriaux (12)	Madame Cadiou, Conseil régional de Bretagne Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté – Présidente CLE Monsieur Cédric Seureau, Lannion-Trégor Communauté Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté Monsieur Yann Kergoat, Lannion-Trégor Communauté Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération - Vice-président CLE Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté - Vice-président Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long - Vice-président CLE
Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées et de ses établissements publics (6)	<u>2 membres pour les associations d'usagers, propriétaires fonciers, socio-professionnels et associations concernées</u> Monsieur Patrice DESCLAUD Eau et Rivières de Bretagne Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer => Fédération pêche des Côtes d'Armor <u>3 membres du secteur économique agricole et propriétaires fonciers</u> Représentant, Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB) Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne <u>1 membre du secteur économique non agricole</u> Représentant, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor
Collège des représentants de l'Etat (2)	Monsieur Pierre PRODHOMME AELB Monsieur Bruno LEBRETON MISEN 22



Désignation d'un/une suppléant(e) à la Commission Mer et Littoral

Désignation suppléant à la Commission Mer et Littoral

Stratégie DLAL FEAMP

Développement Local mené par les Acteurs Locaux
Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche

La Commission Mer et Littoral (CML)

- pilote le programme « Fonds FEAMP » qui soutient les projets relevant de l'économie maritime primaire (pêche et aquaculture)
- émet un avis sur le projet

UNE DÉMARCHE LOCALE ET CONCERTÉE

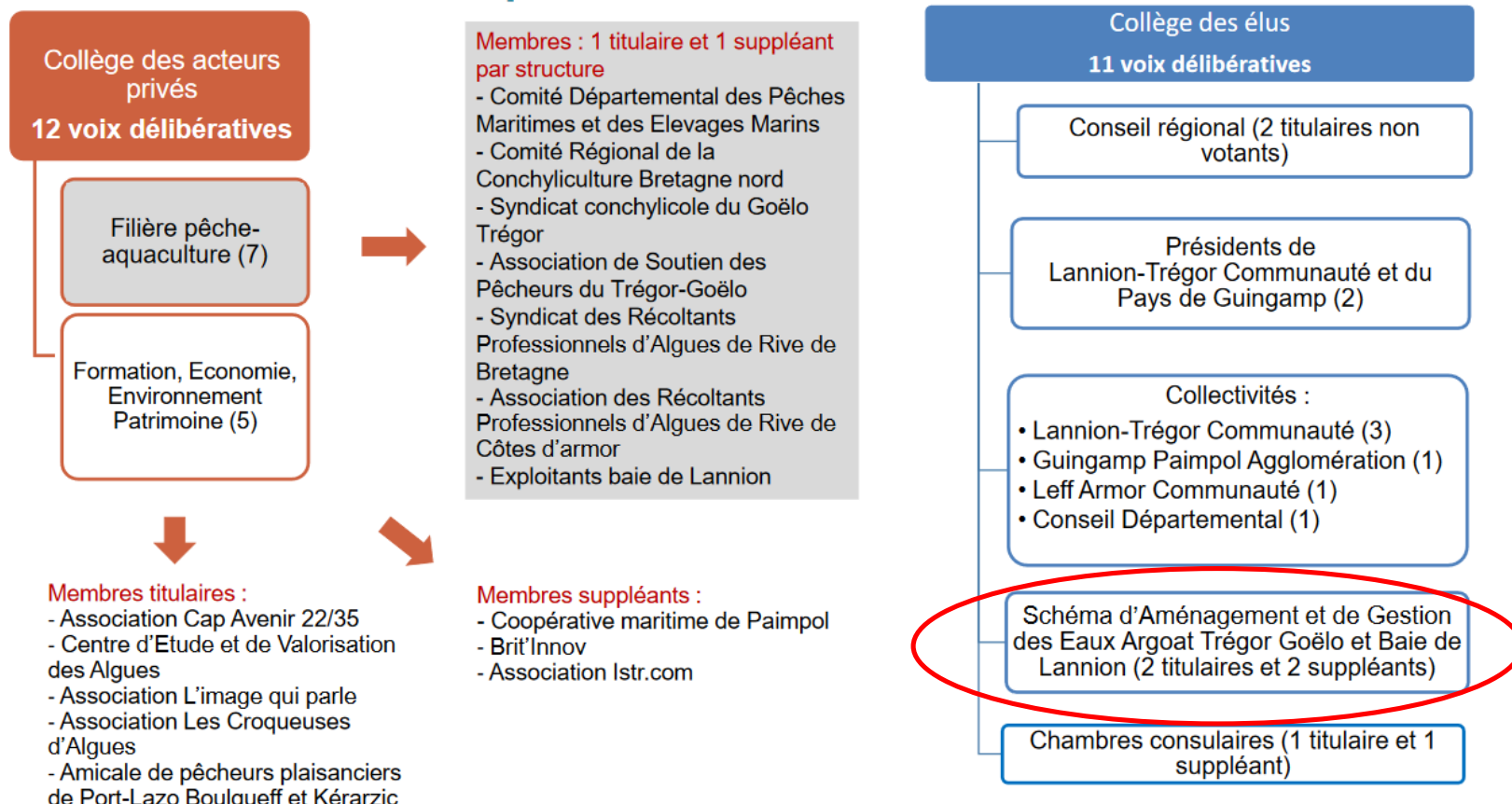
Le périmètre s'étend sur **146 communes**
qui couvrent l'ensemble du Pays de Guingamp
et de Lannion-Trégor Communauté.

+ de 250 KM
DE TRAIT DE CÔTE



Désignation représentant(e) à la Commission Mer et Littoral

Composition de la CML



⇒ 1 représentant de la CLE du SAGE Baie de Lannion : Annie Bras-Denis

(collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux)



Avis sur le bilan 2022 et le programme 2023 du SAGE Baie de Lannion

Bilan 2022 et programme 2023 validé par le Bureau de la CLE réuni le 18/11/2022

➤ *Consulter le compte rendu à partir de ce lien :*

https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2022/12/SAGE-Baie-de-Lannion_CR_diaporama_BureauCLE_18112022.pdf

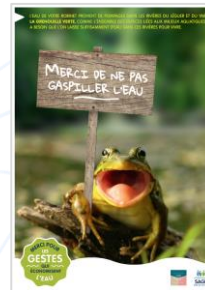
ANIMATION - COORDINATION

- 4 CLE, 1 InterCLE, 2 Bureau
- Participation aux instances extérieures dont : Comité de bassin LB, ABE, APPCB, CRESEB, CGRE, ...
- Suivi études, capitalisation et valorisation des bases de données, tableau de bord, accompagnement des porteurs de projet / collectivités (mise en compatibilité avec le SAGE BL)

COMMUNICATION

Elaboration et diffusion des messages des campagnes

- Eau la la C'est beau la mer
- Nom d'un cheval, nom d'un chien, nom d'un chenapan
- En voyage, déposez vos déchets et eaux usées dans les aires équipées
- Tags éphémères « Ici commence la mer » « Ici commence la rivière »
- Provenance de l'eau du robinet et économie d'eau
 - Affiche abris de bus
 - Diffusion forum du tourisme / campings
- Circulation de la maison des économies d'eau du CRIR



ETUDES COMPLEMENTAIRES

- ETUDE – Suivi de la qualité des eaux (suivi physico-chimie, bactériologie et pesticides)
- ETUDE – Bilan besoins / ressources (dite HMUC)



[> lien](#)

focus sur l'étude sur la ressource en eau (dite HMUC)

RAPPEL

Enjeu 2 : Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques)

Orientation 13 : Rechercher un équilibre entre la ressource et les besoins en eau dans un contexte de changement climatique

- Vérifier l'équilibre entre la ressource et les besoins, prospective effets du CC à l'aide d'une analyse croisée HMUC
 - Réaffirmer les orientations du SAGE Baie de Lannion
- étude pouvant menée si nécessaire jusqu'à la définition de volumes prélevables par usage

Orientation 14 : Maitriser les besoins en eau

- Diagnostiquer et réaliser des économies d'eau dans les équipements publics
- Communiquer et sensibiliser aux problématiques de gestion quantitative
- S'assurer de l'adéquation entre potentiel de développement des territoires et volumes en eau potable disponibles en amont des projets de développement urbain (compatibilité doc d'urbanisme)

Orientation 15 : Optimiser les rendements de distribution et sécuriser l'alimentation en eau potable des populations

- Mettre en place ou actualiser les schémas directeurs d'alimentation en eau potable
- Evaluer la possibilité de réouverture des captages abandonnés

L'atteinte des objectifs fixés par la CLE passe notamment par des politiques volontaristes en matière d'aménagement et de gestion des espaces visant à favoriser l'infiltration et le rechargement des nappes (cf. enjeux 3 et 4).

Effectivement, la préservation du maillage bocager, de la fonctionnalité des cours d'eau, des zones humides et des têtes de bassin versant favorise l'infiltration et le rechargement des nappes en période hivernale pour soutenir les débits des cours d'eau en période sèche. De même, l'amélioration de la gestion des eaux pluviales en milieu artificialisé (en limitant l'imperméabilisation des zones artificialisées, en favorisant le stockage et la réutilisation des eaux de pluies, etc.) contribue à l'atteinte des objectifs.

- Protéger les zones humides, les cours d'eau et le bocage (compatibilité doc d'urba)
- Préserver, restaurer et valoriser les milieux aquatiques et bocage (prog BV, prog EPCI)
- Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales (GEPU, stratégie bocage, gestion de la voirie, artificialisation des sols, ...)

Partage des résultats de la première phase de l'étude

**Présentation le 06/12/22 au Pôle
Aménagement, Environnement et cycle
de l'eau de Lannion-Trégor Communauté**



**Proposition : Présentation résultats de
l'étude en CLE début 2023**

Date à arrêter

ANIMATION - COORDINATION

Coordination générale

Partage et valorisation des connaissances (bases de données et tableau de bord)

Accompagnement porteurs de projet / suivi élaboration doc d'urbanisme

Animation des instances, participation réunions extérieures

Suivi études et volet communication/sensibilisation

Suivi administratif et financier

COMMUNICATION

- Conception et diffusion des outils de sensibilisation
 - Support communication ressource en eau / partenariat SAGE ATG
- Mise à jour du site internet
- Rencontre des communes (reconquête qualité des eaux de surface et littorales)
- Elargissement campagne « Eau la la » à l'Ouest (SAGE Léon-Trégor), participation campagne Ecogestes

ETUDES COMPLEMENTAIRES

- Poursuite du suivi de la qualité des eaux de surface
- Diffusion des résultats aux collectivités
- Partage des résultats de la première phase de l'étude (volets H et U)
- Poursuite des analyses HMUC avec le volet Milieux / prestataire
- Suivi des réflexion régionale sur le volet Climat

BUDGET PREVISIONNEL 2023

	Budget prévisionnel 2023 € TTC
cellule d'animation et de coordination du SAGE	63 018,96
réceptions	1 000,00
site internet (hébergement)	1 000, 00
frais de fonctionnement (15%)	9 452,84
cellule d'animation et de coordination du SAGE	75 471,80
à partir d'un plan de communication et de sensibilisation - création support de sensibilisation (bulletins d'information, affiches, maquettes, panneaux), prestation agence de communication	3 000
communication	3 000
Etude acquisition données - analyse besoins/ressources en eau	60 000
Analyses qualité eau (bactériologique, physico-chimique, pesticides)	8 074,80
études complémentaires	68 074,80
cotisation APPCB	1 600,00
COUT ESTIMATIF TOTAL (Euros)	147 146,60

MISSIONS :

- Coordination / animation instances SAGE / participation instances extérieures
- Suivi administratif et financier
- Mise à jour des bases de données / SIG
- Elaboration tableau de bord
- Accompagnement des porteurs de projet (inventaire milieux aquatiques, compatibilité doc. d'urbanisme)
- Diffusion des campagnes de sensibilisation
- Suivi qualité des eaux
- Suivi Etude HMUC

Au total : 1,5 ETP

Coordination/ animation 0,9 ETP
Appui animation (accompagnement porteurs de projet, animation territoriale) et analyse indicateurs tableau de bord 0,42 ETP
Appui suivi administratif et financier 0,12 ETP
Suivi qualité des eaux – prélèvements, organisation tournées, partage des données 0,06 ETP

* 1 ETP (équivalent temps plein) = 210 jours

Pour mémoire :

Réalisé 2021 181 111,47 € TTC

BP 2022 191 677,94 € TTC

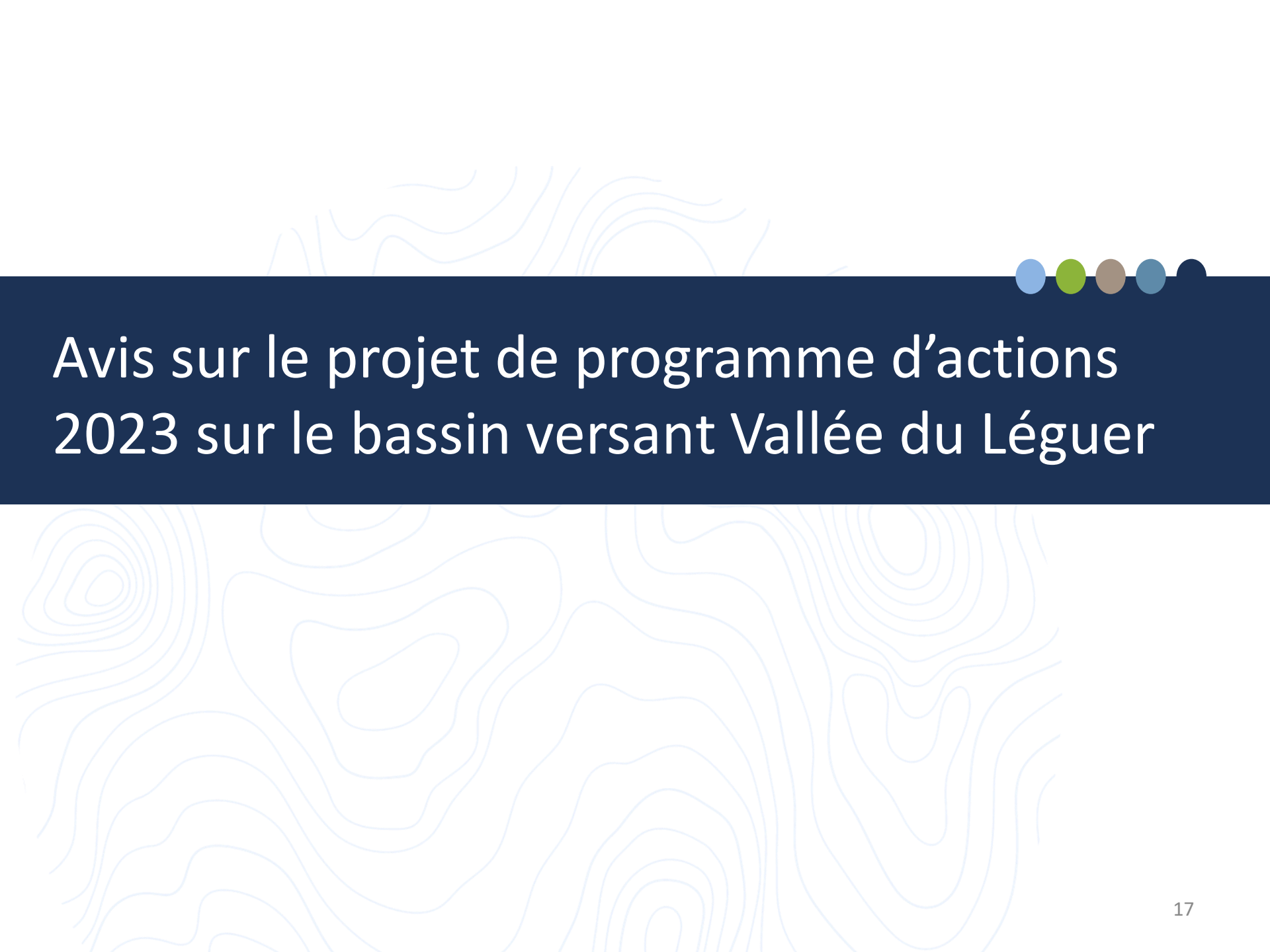
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2023



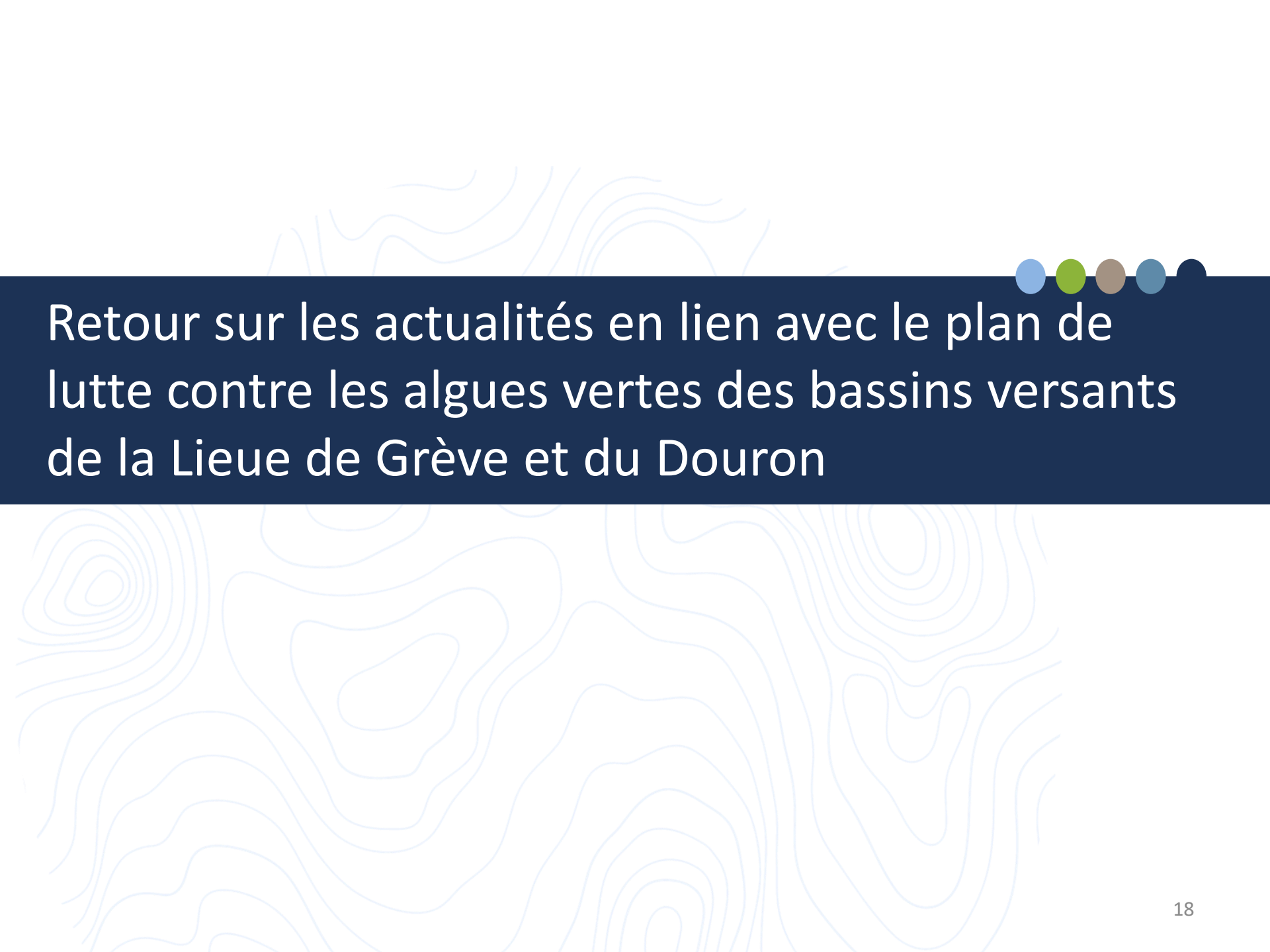
	Cellule animation et coordination	Communication	Analyses qualité eau de surface	Etude bilan besoins/ressources (volet Milieux)	cotisation APPCB
Agence de l'eau Loire-Bretagne	70,00%	50,00%	50,00%	60%	
CD 22	10,00%		30,00%		
CR Bretagne		30,00%		20%	
Autofinancement local (50% EPCI et 50% producteurs d'eau)	20,00%	20,00%	20,00%	20%	100,00%

dont :

	part autofinancement	
<u>EPCI (INSEE 2018)</u>		
Lannion-Trégor Communauté	40,24%	10 463,45 €
Guingamp Paimpol Agglomération	8,56%	2 224,73€
Morlaix Communauté	1,21%	314,28 €
<u>Producteurs EAU POTABLE (rapports PQS 2021)</u>		
Lannion-Trégor Communauté (prises d'eau Keriell, Lestreiz, Pont ar Yar, Kergomar, Keranglas et Kertanguy)	38,32%	9 966,19€
Morlaix Communauté (prise d'eau Guic)	1,33%	344,72€
Guingamp Paimpol Agglomération (prises d'eau de Belle-Isle-en-Terre et de Louargat)	2,53%	658,33€
Syndicat mixte Goas Koll/ Traou Long	7,82%	2 033,22€



Avis sur le projet de programme d'actions 2023 sur le bassin versant Vallée du Léguer



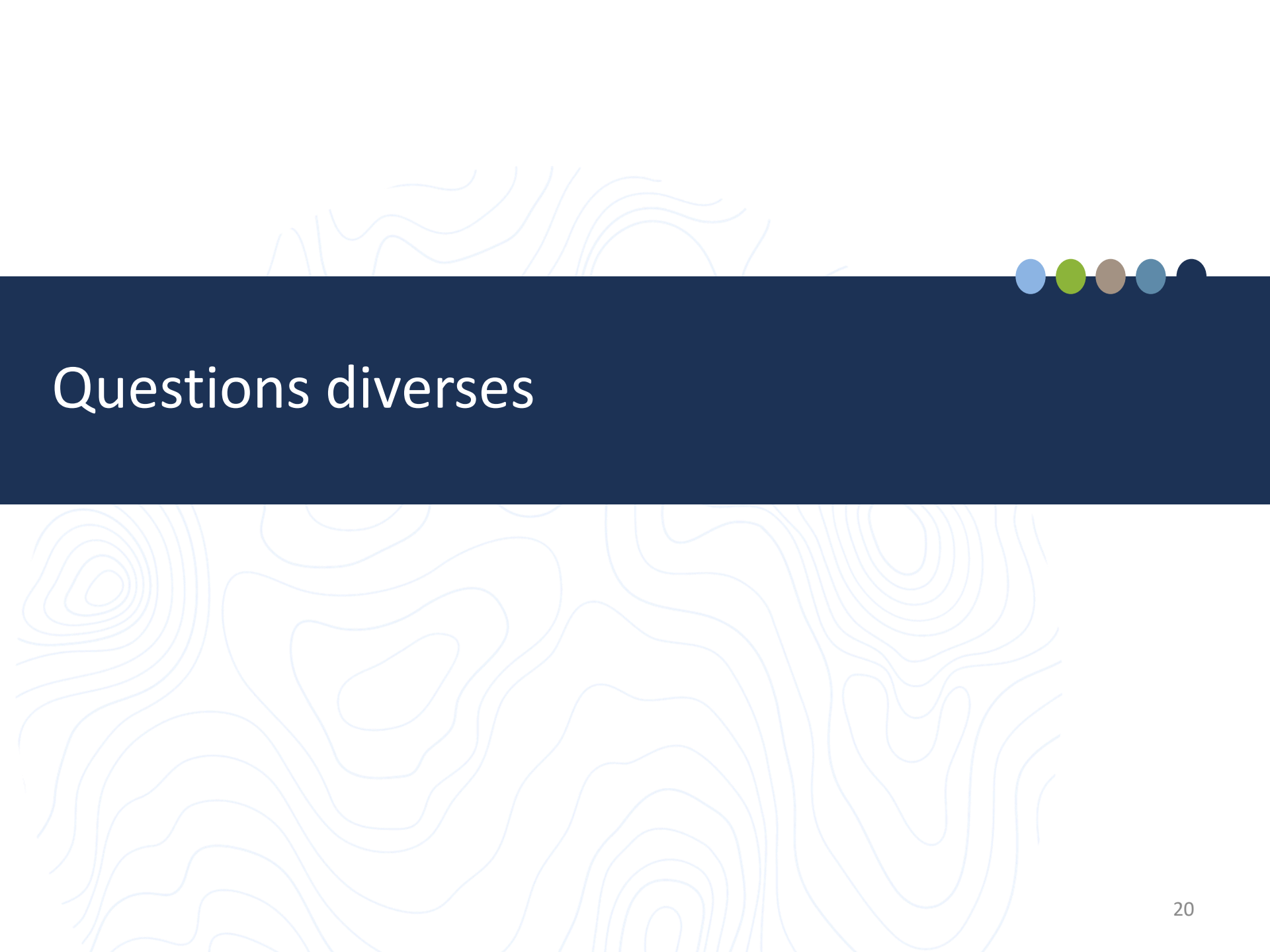
Retour sur les actualités en lien avec le plan de lutte contre les algues vertes des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron

COPIL régional PLAV 29 novembre 2022

**Présentation arrêté ZSCE par les services de l'Etat
aux agriculteurs 1^{er} décembre 2022 - Une quarantaine d'agriculteurs présents
aux prescripteurs 15 décembre 2022**

Contrat territorial 2022-2024 :

- Validation du contrat territorial par les partenaires financiers et par Lannion-Trégor Communauté
- Indicateurs boucle vertueuse en lien avec l'arrêté ZSCE : derniers échanges en cours



Questions diverses

Evènements

- ❖ Journée d'échange "vers le zéro pesticide, une ambition pour l'eau" organisée par le CRESEB :
12 janvier 2023 9h00-16h30



- ❖ Enquête publique PLUi de Guingamp Paimpol Agglomération: mi février – mi mars 2023
Dates à arrêter (Bureau/CLE – interSAGE) début mars
- ❖ Colloque « Eau et Changement climatique » (APPCB, CRB, AELB et ATBVB)
jeudi 9 mars 2023, 9h00-17h00 Centre Bretagne



MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.sage-baie-lannion.fr

Partenaires financeurs :



COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE BAIE DE LANNION

Le 16 décembre 2022

*Présentation du projet de programme d'actions du
bassin versant Vallée du Léguer pour l'année 2023*



Contexte du programme BVVL 2023 et perspectives

- Une action dans la continuité du bilan prospective du PTE 2016-2021 et après une première année 2022 « transitoire » vers un futur PTE, à horizon 2024
- Un accompagnement de la Région Bretagne et du Département des Côtes d'Armor sur les masses d'eau en bon état (financement d'animation et dépenses fonctionnement poursuivi)
- Avec la volonté de la Région de faire émerger des nouveaux contrats sur les territoires en bon état : Transversalité (eau, biodiversité, patrimoine, culture, tourisme, aménagement, etc.)
- Un programme d'action qui intègre désormais :
 - **Un volet « Rivières Sauvages » important**, répondant aux exigences du label → Un programme d'action à échelle BV en lien avec des critères (gestion globale du BV, hydromorphologie et habitats, occupation des sols et activités en fond de vallée et sur l'ensemble du BV, qualité de l'eau, biodiversité, fréquentation humaine, espèces et gestion des milieux remarquables)
 - Grille de critères : <https://www.rivieres-sauvages.fr/elements-constitutifs/>
 - **D'autres actions opérationnelles complémentaires** répondant aux enjeux du SAGE (cf dispositions et fléchage des MO) ou de la réglementation (ex phyto et AEP)



Programme d'action BV Vallée du Léguer

COORDINATION ET
COMMUNICATION GÉNÉRALE

ACTIONS
OPERATIONNELLES
EN LIEN SAGE ET
RÈGLEMENTATION

PROGRAMME D'ACTION
RIVIÈRES SAUVAGES



Projet programme BVVL 2023

		THEMATIQUE	Maîtrise d'ouvrage	Co-financeurs locaux	Total dépenses € TTC
Transversal	Actions / prog Rivières Sauvages	COORDINATION GENERALE	LTC MO déléguée	GPA / MC/ SM GKTL	82 452
		INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION DES ACTEURS	LTC MO déléguée LTC MO GPA / LTC (graines de RS)	GPA / MC / SM GKTL	45 000
		RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET BIODIVERSITE ASSOCIEE	LTC MO déléguée GPA LTC	GPA / MC et MC - -	534 273
		OCCUPATION DU SOL ET GESTION DES ACTIVITES HUMAINES	LTC MO déléguée GPA LTC	GPA / MC / SM GKTL - -	158 087
Actions opérationnelles en lien avec le SAGE/REGL.		GESTION RESSOURCE EN EAU / SECURISATION AIRE ALIMENTATION CAPTAGES	LTC MO déléguée GPA ?	MC / SM GKTL -	40 928
		GESTION RESSOURCE EN EAU / REGULATION HYDRIQUE	LTC MO déléguée GPA	MC / SM GKTL -	16 748
		BOCAGE	LTC MO déléguée GPA	MC / SM GKTL -	157 213
		QUALITE DES EAUX LITTORALES	LTC	-	21 783
				TOTAL	1 056 483

1

ANIMATION / COORDINATION GENERALE

→ Poursuite de la coordination générale nécessaire à l'élaboration du futur PTE et la mise en œuvre du plan d'action Rivière Sauvage (montant équivalent 2022)

		TYPE ACTION	DESCRIPTIF RESUME	MONTANT en € TTC	TAUX AIDES	MAITRE OUVRAGE	COFINANCEMENTS
Transversal	Plan action Rivières Sauvages	Coordination générale PTE et plan « Rivière Sauvage »	Poste coordonnateur (0,75 ETP) + suivi administratif et secrétariat (0,25 ETP) + frais généraux + stage + autres (frais réception, prestation site internet...)	79 952 €	30%	LTC MO déléguée	GPA / MC/ SM GKTL
		Frais adhésion et droits utilisation marque « Rivières Sauvages »	Versement à l'Association du Réseau des Rivières Sauvages	2 500 €	0%	LTC MO déléguée	GPA / MC/ SM GKTL



2 INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

- Actions à poursuivre (Léguer en fête, outils com RS, graines de rivières sauvages)
- Nouveauté 2023 : Mise en œuvre de l’atlas socio-culturel, si retenu suite à AAP Région

		TYPE ACTION	DESCRIPTIF RESUME	MONTANT en € TTC	TAUX AIDES	MAITRE OUVRAGE	COFINANCEMENTS
Transversal	Plan action Rivières Sauvages	Opération « Léguer en fête »	Frais outils de communication : flyers, affiches, marque-pages... Encarts et partenariat presse Prestataires, intervenants (concerts, spectacles, conférences...) Petit matériel	10 000 €	40 %	LTC MO déléguée	GPA / MC/ SM GKTL
		Atlas socio-culturel des rivières	<i>Démarche de mobilisation citoyenne pour se réapproprier les cours d'eau du BV et favoriser préservation écosystèmes (frais animation/mobilisation + panneaux + portail web + ateliers écriture – 1^{ère} partie en 2023, reste 2024)</i>	25 000 € En 2023	80%	LTC MO déléguée	GPA / MC/ SM GKTL
		Communication « Vallée du Léguer » / Rivière Sauvage	Réimpression flyer mécénat RS, édition plaquette Léguer RS Créa vidéos (propositions : chasses aux trésors, capsules / atlas socio-culturel / biomonitoring / Autres actions des 2 MO...)	8 500 €	40 %	LTC MO déléguée	GPA / MC/ SM GKTL
		Communication « Vallée du Léguer » et Rivière Sauvage	Prise en charge d’animations Graines de rivières sauvages	1 500 €	0 %	LTC MO déléguée	MC/ SM GKTL
		Communication « Vallée du Léguer » et Rivière Sauvage	animations Graines de rivières sauvages, inclus dans programme pédagogique GPA			GPA	



Zoom sur le projet d'atlas socio-culturel des rivières sur le Léguer

Réponse à l'Appel à projets

« Valorisation et restauration alliant patrimoines naturels et culturels »

Atlas socio-culturel des rivières bretonnes : Le Léguer



Septembre 2022

→ Une opportunité d'AAP / suite au projet « redonnons un nom aux ruisseaux »

→ Pertinence de mener cette opération sur le Léguer (et son chevelu de 1000 km de cours d'eau) suite à l'expérimentation sur le Belon :

<https://belon.atlas-rivieres.bzh/>

« Hypothèse que ce genre d'approche, passant par la culture, l'attachement des habitants à leurs paysages et à leur territoire de vie peut favoriser la mobilisation des acteurs en faveur de la rivière »

Un projet sur deux ans comprenant :

- Compilation de la matière disponible et valorisation sur le portail de l'atlas des rivières
- Production, partage et sauvegarde de témoignages du lien entre les habitants de la vallée du Léguer et leur rivière
- Installation de bornes interactives d'identification des ruisseaux de la vallée du Léguer et d'éléments patrimoniaux liés à l'eau
- Partage des connaissances au plus près du terrain

3 GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA BIODIVERSITE ASSOCIEE

ANIMATION :

→ Poursuite de l'animation « milieux aquatiques », volet important sur continuité écologique en visant la récupération d'habitats et en renforçant d'autres volets en lien avec enjeux « rivière sauvage » : lutte contre les plantes exotiques envahissantes, rétablissement d'une ripisylve plus fonctionnelle, suivis, accompagnement acteurs / projets en lien avec les milieux aquatiques...

Plan Rivières Sauvages	TYPE ACTION	DESCRIPTIF RESUME	MONTANT en € TTC	TAUX AIDES	MAITRE OUVRAGE	COFINANCEMENTS
	Animation Milieux Aquatiques	Conception, animation et suivi des actions cours d'eau et zones humides, veille terrain / accompagnement des acteurs, animation terrain... (1,5 ETP + stagiaires)	81 195 €	40 %	LTC MO déléguée	MC
	Animation Milieux Aquatiques	Conception, animation et suivi des actions cours d'eau et zones humides, veille terrain / accompagnement des acteurs, animation terrain... (0,4 ETP)	20 800 €	40 %	GPA	

NB : Montants pouvant être ajustés : temps de suivi en régie dans des dossiers « continuité » spécifiques ?

3 GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA BIODIVERSITE ASSOCIEE

- SUIVIS SCIENTIFIQUES / BIOMONITORING :
- Mise en œuvre du biomonitoring piscicole démarré en 2022 avec D. Ombredane et Fishpass et lien avec réseau RS
 - Présence et accompagnement d'autres études et suivis scientifiques sur une rivière avec des enjeux patrimoniaux forts (temps agent inclus dans animation MA)

Plan Rivières Sauvages	TYPE ACTION	DESCRIPTIF RESUME	MONTANT en € TTC	TAUX AIDES	MAITRE OUVRAGE	COFINANCEMENTS
	Etudes / suivis scientifiques espèces à enjeux (en lien avec Docob N2000)	Participation / accompagnement aux suivis scientifiques connaissance et répartition aloses, saumons, écrevisse, lamproie + carto frayères, suivi/relevés sondes thermiques	Inclus postes anim MA			
	Etudes / suivis scientifiques : biomonitoring piscicole	Biomonitoring piscicole	8 310 €	20%	LTC MO déléguée	GPA / MC

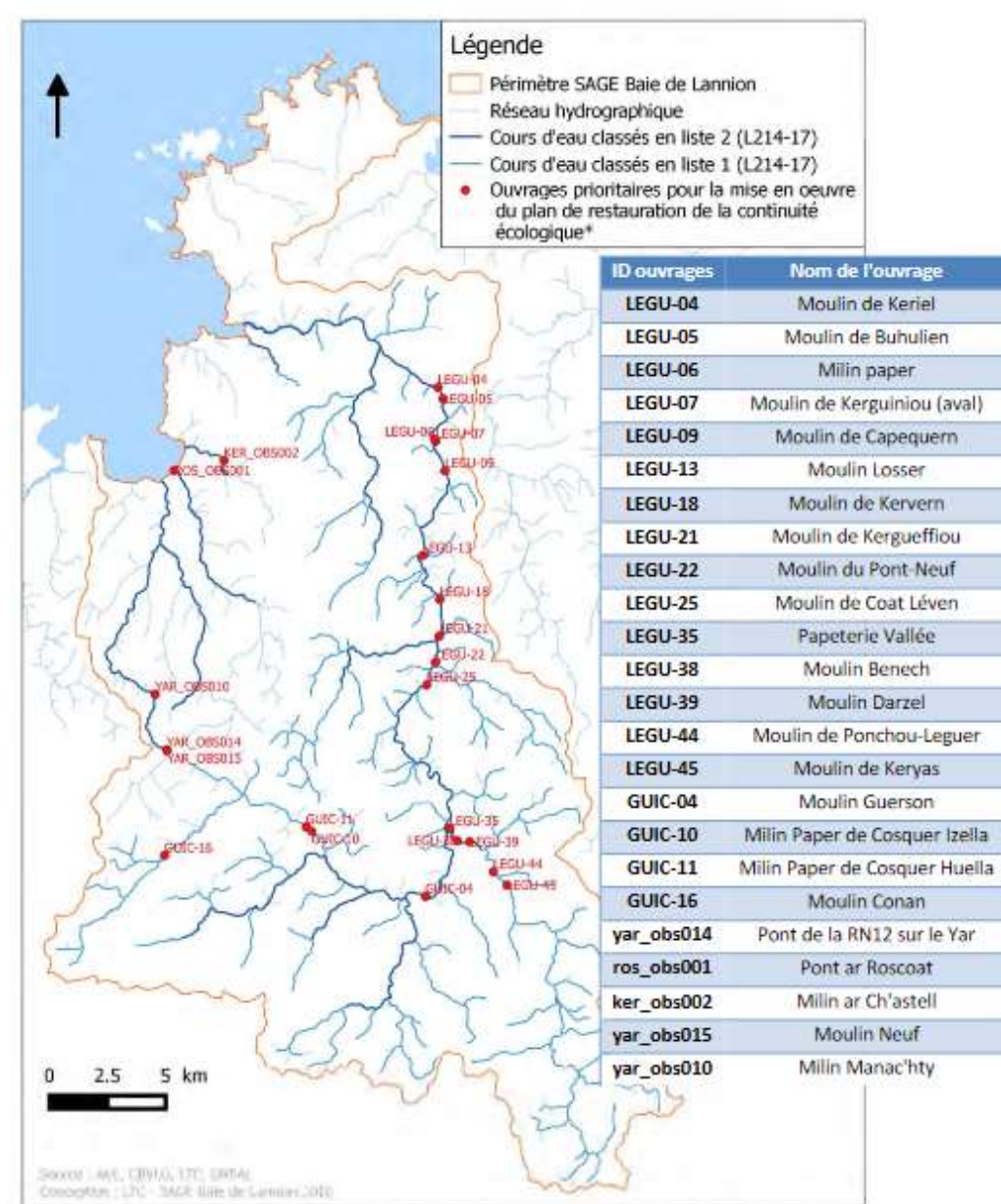


3 GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA BIODIVERSITE ASSOCIEE

- CONTINUITE ECOLOGIQUE / RENATURATION / RECUPERATION HABITATS :
- Poursuite des dossiers engagés + démarrage des travaux n’ayant pu être réalisés en 2022 / contexte sécheresse
 - Démarrage nouvelles études avant travaux
 - ICE sur affluents liste 2 du Léguer : finalisation état des lieux, analyse et synthèse pour la définition d’un programme d’action pluri-annuel (à intégrer dans le futur PTE)

Plan Rivières Sauvages	TYPE ACTION	DESCRIPTIF RESUME	MONTANT en € TTC	TAUX AIDES	MAITRE OUVRAGE	COFINANCEMENTS
	Etudes MO avant travaux	Etude MO arasement ouvrages Losser et Guernaham Etude MO aménagement Kergueffiou + finalisation fiches ICE / propositions amélioration ouvrages	31 608 € 20 000 € (stage MA)	80 % 70 %	LTC	-
	Travaux grande continuité / restauration cours d’eau	Travaux arasements seuils Guic (Coz paper, Cosquers, coat run traou hi) Travaux arasement / renaturation site Traou Hi (année 1/2)	133 674 € 217 686 €	50 à 80% 80 %	LTC	+ Cofinancement 10% min (FDAAPPMA / open rivers)
	Etudes et travaux grande continuité (plan continuité GPA)	Travail à mener sur ouvrages prioritaires SAGE + suite à donner à diag étude ICE sur affluents du Léguer			GPA	





* La liste des ouvrages prioritaires concerne essentiellement la restauration de la continuité piscicole.
Des travaux sur des ouvrages (non localisés sur la carte) ne présentant pas de discontinuité piscicole seront réalisés afin d'améliorer la restauration des habitats et ainsi permettre la réduction du taux d'étagement.

Figure 48 : ouvrages identifiés, en première approche, pour la mise en œuvre du plan de restauration de la continuité écologique prévu à la Disposition 50

3 GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA BIODIVERSITE ASSOCIEE

FONCTIONNALITE DES RIPISYLVES :

- Arrachage balsamine toujours une priorité et une intensité d'action à poursuivre
- Nécessaire mise en place d'une stratégie autour de la renouée qui se répand sur certains sites
- De nouvelles actions à prévoir pour mieux gérer la ripisylve et les embâcles, la restaurer là où elle est absente, dans un contexte de réchauffement climatique et en lien avec les enjeux du label Site Rivières Sauvages

Plan Rivières Sauvages	TYPE ACTION	DESCRIPTIF RESUME	MONTANT en € TTC	TAUX AIDES	MAITRE OUVRAGE	COFINANCEMENTS
	Travaux lutte invasives	Chantiers arrachage balsamine + expé et def stratégie renouée	10 000 €	30 %	LTC MO déléguée	MC
	Amélioration des ripisylves et gestion des embâcles	Accompagnement propriétaires exploitants sur secteurs de ripisylve absente ou entretien ou composition non adaptés Enveloppe matériel clôture / fourniture plants Enlèvement embâcles / sécurité bien et personnes	Inclus postes MA + 5 000 €	30 %	LTC MO déléguée	MC
	Travaux lutte invasives	Chantiers arrachage balsamine	6 000 €	30 %	GPA	-
	Amélioration des ripisylves et gestion des embâcles	Accompagnement propriétaires exploitants sur secteurs de ripisylve absente ou entretien ou composition non adaptés Enveloppe matériel clôture / fourniture plants Enlèvement embâcles / sécurité bien et personnes	Inclus postes MA	30 %	GPA	-
	NATURA 2000	Travail suivi / amélioration des connaissances sur espèces d'intérêt communautaire (en lien avec chargé de mission N2000)	Cf axe4	100 %	LTC	-

4 OCCUPATION DU SOL ET GESTION DES ACTIVITES HUMAINES

→ Maintien des prairies et d'habitats naturels en fonds de vallée, amélioration des boisements / accompagnement des propriétaires de parcelles en sylviculture « intensive », gestion résineux / peupliers en berge en lien avec filière bois

Plan Rivières Sauvages

TYPE ACTION	DESCRIPTIF RESUME	MONTANT en € TTC	TAUX AIDES	MAITRE OUVRAGE	COFINANCEMENTS
Mobilisation des agriculteurs et soutien aux systèmes vertueux	Animation et communication technique agricole, Groupes techniques « moteurs » (groupe lait – bio – sol), Accompagnement montage dossiers investissement matériel Journées techniques et visites de fermes (CRAB + GAB + CEDAPA)	41 857 €	20 à 40 %	LTC MO déléguée	GPA / MC/ SM GKTL
MAEC herbivores / sol / conversion cultures en herbe... (PAEC « Léguer » porté par LTC)	Animation et réalisation diags agro-écologiques pour la contractualisation de MAEC (animation 0,1 ETP + 10j organismes agricoles + 41j diags organismes agricoles)	39 015 €	80 %	LTC MO déléguée	MC/ SM GKTL
MAEC herbivores / sol / conversion cultures en herbe... (PAEC « amont » porté par GPA)	Animation et réalisation diags agro-écologiques pour la contractualisation de MAEC (anim 0,1 ETP + ?)	24 200 €	80 %	GPA	

4 OCCUPATION DU SOL ET GESTION DES ACTIVITES HUMAINES

→ Maintien des prairies et d'habitats naturels en fonds de vallée, amélioration des boisements / accompagnement des propriétaires de parcelles en sylviculture « intensive », gestion résineux / peupliers en berge en lien avec filière bois

Plan Rivières Sauvages	TYPE ACTION	DESCRIPTIF RESUME	MONTANT en € TTC	TAUX AIDES	MAITRE OUVRAGE	COFINANCEMENTS
	Animation MAEC biodiversité / ZH et EEE (PAEC Léguer LTC)	Promotion, animation, conseil auprès des agriculteurs, réalisation de diagnostics agro-écologiques, accompagnement à la contractualisation	17 680 €	80 %	LTC MO déléguée	MC
	Animation MAEC biodiversité / ZH et EEE (PAEC Amont GPA)	Promotion, animation, conseil auprès des agriculteurs, réalisation de diagnostics agro-écologiques, accompagnement à la contractualisation	4 735 €	80 %	GPA	
	Gestion prairies humides	Mise à disposition du broyeur	2 000 €	30 %	LTC MO déléguée	GPA / MC
	ECOFRICHE 2	Suite à donner ?				
	NATURA 2000	Animation du site / études impact / mise en place de contrats favorables habitats naturels	28 600 €	100 %	LTC	-
	Accompagnement gestion forestière	Conseil et mobilisation de propriétaires de boisements monospécifiques de peupliers et résineux en bordure de cours d'eau (animation filière bois) et projet diversification			LTC	

5 GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU / SECURISATION DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES

Axe en lien avec enjeu 2 du SAGE Baie de Lannion "Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques)"

Actions opérationnelles en lien avec le SAGE/REGL.

TYPE ACTION	DESCRIPTIF RESUME	MONTANT en € TTC	TAUX AIDES	MAITRE OUVRAGE	COFINANCEMENTS
Actions de réduction des pesticides agricoles*	Poursuite démarche diag-actions sur AAC captages (CRAB, GAB) Identification et rencontre des prescripteurs (CSP et vente) Prise en charge partielle de chantiers de désherbage mécanique (modalités et échelle d'action à définir)	18 128 € 6 000 €	20 % 20 %	LTC MO déléguée	MC / SM GKTL
	Organisation de chantiers de désherbage mécanique Conseil et accompagnement des agriculteurs, suivi de parcelles Réunions techniques et formations → Emergence d'un groupe 30 000 / Ecophyto (dispositif financier pour accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'utilisation de pesticides)	16 800 € ? A préciser avec CRAB et GAB	70 %	CRAB + GAB	AELB + CD22 + producteurs d'eau LTC/MC/SM GKTL 10 % ?
Animation / accompagnement PPC**	Animation et suivi schéma d'alerte pollution Accompagnement ponctuel des producteurs d'eau / veille et respect prescriptions arrêtés	Inclus coordination	-	LTC MO déléguée	MC / SM GKTL
PLAN D'ACTIONS AEP	mise en conformité eaux distribuées (sera proposé ultérieurement)	-		GPA	

*Lien avec objectifs de concentration en phytos / disposition 8 du SAGE + réglementation / normes AEP

**Lien orientations du SAGE n°6 "réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource autour des sites de captage d'eau destinée à la consommation humaine"
et n°15 : « Optimiser les rendements de distribution et sécuriser l'alimentation en eau potable des populations »



6 GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU / REGULATION HYDRIQUE

Actions opérationnelles en
lien avec le SAGE/REGL.

TYPE ACTION	DESCRIPTIF RESUME	MONTANT en € TTC	TAUX AIDES	MAITRE OUVRAGE	COFINANCEMENTS
Accompagnement non agricole gestion eau espaces urbains / eaux pluviales* et économies eau**	Mise en place de formations, visite de sites exemplaires, conseil Accompagnement expérimentation site pilote, montage projet acquisition matériel hydro-économe (0,2 ETP)	8 198 €	40%	LTC MO déléguée	MC / SM GKTL
Accompagnement des communes sur les enjeux liés à l'eau*	Mise en place de formations, visite de sites exemplaires, conseil aux communes (0,15 ETP)	8 550 €	40%	GPA	-

**Lien avec enjeu 4 du SAGE « Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces, en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques » dont les objectifs sont "assurer le rechargement des nappes", "limiter les crues voire les inondations localisées et débordements ponctuels ", "limiter l'impact des à-coups hydrauliques sur la morphologie des cours d'eau", "limiter les transferts de polluants par ruissellement vers les milieux".*

***Lien avec orientations n° 14 « Maitriser les besoins en eau » du SAGE Baie de Lannion, notamment disposition 36 "Communiquer et sensibiliser la population aux problématiques de gestion quantitative des cours d'eau en période d'étiage ou de sécheresse"*



7

BOCAGE

Actions opérationnelles en lien avec le SAGE/REGL.

TYPE ACTION	DESCRIPTIF RESUME	MONTANT en € TTC	TAUX AIDES	MAITRE OUVRAGE	COFINANCEMENTS
Animation et travaux Breizh Bocage 2*	Animation, préparation et suivi chantiers de reconstitution de bocage, réalisation de PGDH, PGB communaux bords de routes Travaux bocagers	53 213 62 000	70% 80% du HT	LTC MO déléguée	MC / SM GKTL
Animation et travaux hors Breizh bocage		2 000 1 000	-	LTC MO déléguée	MC / SM GKTL
Animation et travaux Breizh Bocage 2*	Animation, préparation et suivi chantiers de reconstitution de bocage, réalisation de PGDH, PGB communaux bords de routes Travaux bocagers	29 000 10 000	70% 80 % du HT	GPA	-

*En lien avec orientations n° 22 : « Protéger et valoriser le maillage bocager (haies et talus) »



QUALITE DES EAUX LITTORALES

Axe en lien avec l'enjeu 1 du SAGE : « Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales »

Actions
opérationnelles
en lien avec le
SAGE/REGL.

TYPE ACTION	DESCRIPTIF RESUME	MONTANT en € TTC	TAUX AIDES	MAITRE OUVRAGE	COFINANCEMENTS
Diagnostic de vulnérabilité conchylicole - Estuaire du Léguer*	Réalisation d'un diagnostic sur les sources de pollutions bactériologiques arrivant dans l'estuaire du Léguer (2 ^{ème} partie de l'étude en 2022)	21 783 €	80 %	LTC	-

**liée à l'orientation 9 du SAGE "identifier les sources de pollution et y remédier"*



Un plan de financement à consolider d'ici le comité de pilotage du 5 janvier 2023

				AELB		CR		CD22		Europe (FEADER) / Etat		Autres financements		part MO locale restante		
				%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	
Maitrise d'ouvrage	Cofinanceurs locaux (via convention)															
LTC MO déléguée	GPA / MC / SM GKTL	167 808		167 808	0%	-	29%	47 870	10%	16 366	0%	-	0%	-	62%	103 571
LTC MO déléguée	MC / SM GKTL	208 734		208 734	0%	-	1%	1 640	16%	34 306	46%	96 098	0%	-	37%	76 691
LTC MO déléguée	GPA / MC	10 310		10 310	0%	-	0%	-	22%	2 262	0%	-	0%	-	78%	8 048
LTC MO déléguée	MC	96 195		96 195	0%	-	34%	32 478	5%	4 500	0%	-	0%	-	62%	59 217
LTC		453 351		453 351	54%	245 879	12%	52 380	4%	17 008	6%	28 600	5%	21 769	19%	87 715
GPA		103 285		103 285	0%	-	10%	10 030	13%	13 051	33%	33 907	8%	8 000	37%	38 297
CRAB + GAB (à confirmer)	Emergence groupe 30 000 Ecophyto	16 800		16 800	50%	8 400	0%	-	20%	3 360	0%	-	20%	3 360	10%	1 680
TOTAL Maîtres d'ouvrage		1 056 483		1 056 483	24%	254 279	14%	144 398	9%	90 853	15%	158 605	3%	33 129	36%	375 219

De la Part de :

Patrice DESCLAUD

Jean-François JEANDET

Yves-Marie LE LAY

Jean-Luc PICHON

Membres de la CLE du SAGE

Baie de Lannion

à Mme Annie BRAS-DENIS

Présidente de ce SAGE

Objet : qualité de l'eau et pesticides

Mme la Présidente,

Vous nous avez transmis une invitation au colloque « *Zéro pesticides, une ambition pour la Bretagne ?* » organisé par le CRESEB le 12 janvier 2023.

Le point d'interrogation que ponctue ce titre nous semble effectivement procéder de la plus élémentaire prudence, alors que :

- les consommations par l'agriculture des produits phytosanitaires continuent de progresser,
- les milieux aquatiques sont de plus en plus gravement affectés par des taux devenus souvent ingérables par les fournisseurs d'eau potable.

Comme pour d'autres enjeux fondamentaux, les acteurs économiques, les décideurs politiques et leurs administrations attachées préfèrent se réfugier dans le déni, plutôt que d'engager les nécessaires réformes qu'impose le respect des populations et de l'ensemble de la biodiversité.

Ainsi, tout dernièrement, par un « tour de magie » l'État, via l'ANSES, a modifié les seuils de conformité des eaux distribuées à la population (en écartant certaines molécules de pesticides particulièrement délicates à traiter en usine d'eau potable).

Les 20 % de français qui étaient desservis d'une eau non conforme peuvent donc se rassurer :

ainsi que les 43 % de bretons concernés !

Ce n'est certainement pas le moyen le plus efficace d'en finir avec les pesticides et leurs effets délétères sur la santé humaine et les écosystèmes.

Comme l'ont évoqué récemment des élus du territoire en charge de syndicats d'eau, certaines de ces molécules (notamment présentes dans le S-métolachlore) posent ici aussi, bien des questions concernant la conformité de l'eau distribuée.

Quelle que soit la pertinence des mesures d'accompagnement entreprises à l'échelle des territoires par les SAGE, celles-ci resteront inopérantes tant que des mesures réglementaires contraignantes n'auront pas été mises en œuvre par l'État, afin de préserver la santé de nos terres, de nos rivières et des populations.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir solliciter en cette séance du 16 Décembre, l'avis des membres du SAGE, afin de porter à connaissance de Mr le Préfet notre **vive protestation quant à cette manipulation grossière de l'information et notre grande inquiétude quant aux intentions réelles de l'État de lutter contre la prolifération des pesticides.**

Certains que vous partagez cette inquiétude, nous vous prions de croire, madame la Présidente, en l'expression de nos meilleures salutations.

P. DESCLAUD Eau et Rivières de Bretagne

JF JEANDET

AAPPMA du Léguer

YM LE LAY Sauvegarde du Trégor Goëlo Penthièvre

JL Pichon Délégué départemental Eau et Rivières